

C-MP - Milieux naturels prioritaires



Prairie à Choin dans la réserve naturelle de Cudrefin en fin d'été 2016

Constat

Au niveau national :

- selon l'OFEV, la moitié des milieux naturels de Suisse (DELARZE & GONSETH 2008) sont en danger et la qualité écologique de la plupart des milieux continue de régresser (OFEV, OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, 27.09.2022) ;
- l'intention d'assurer la protection des milieux naturels prioritaires est soutenue par la législation fédérale en matière de protection de la nature et du paysage qui les soumet à protection au même titre que les milieux menacés dont ils découlent et aux réglementations sur les atteintes et la compensation (ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE 1987) ;
- selon l'OFEV, parmi 167 milieux naturels analysés, 98 milieux naturels sont classés comme milieux naturels prioritaires au niveau national relativement à la liste des milieux prioritaires au niveau national mise à disposition de l'AGC par l'OFEV en 2017 (OFEV 2019) ; parmi les 98 milieux naturels prioritaires au niveau national, 14 sont classés en priorité très élevée (priorité 1), 25 en priorité élevée (priorité 2), 31 en priorité moyenne (priorité 3) et 28 en faible priorité nationale (priorité 4) ; parmi 167 types de milieux naturels analysés, les « Eaux libres » et les « Rivages et lieux humides » présentent la plus forte proportion de milieux naturels classés comme prioritaires au niveau national avec 17 milieux naturels prioritaires sur 19 milieux naturels analysés pour les « Eaux libres » et 19 milieux naturels prioritaires sur 20 milieux naturels analysés pour les « Rivages et lieux humides ».

Au niveau du périmètre statuaire de l'AGC :

- parmi les milieux prioritaires inventoriés dans le périmètre statuaire de l'AGC depuis le début de la gestion conservatoire du site, soit le début des années 1980, sept milieux naturels des marais non-boisés et deux milieux naturels forestiers ont été classés comme prioritaires par le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015). Contrairement à la sélection et à la

classification des espèces prioritaires réalisée dans ce plan, qui pouvaient s'appuyer sur l'existence d'une liste des espèces prioritaires au niveau national publiée par l'OFEV, la sélection et la classification des milieux naturels prioritaires ont été réalisées, en l'absence de toute liste nationale, selon une méthode développée par l'AGC. Ce même plan classait le groupe des milieux naturels des marais non-boisés comme groupe de milieux naturels prioritaire, devant les groupes des milieux naturels de la beine lacustre et des forêts (Figure C-MP_1, Tableau C-MP_1).



Figure C-MP_1 : Étang à utriculaire, milieu naturel classé comme prioritaire au niveau national, dans la réserve naturelle de Cheyres

Tableau C-MP_1 : Tableau récapitulatif des groupes de milieux naturels prioritaires et des milieux naturels prioritaires, en bleu, identifiés dans le périmètre statutaire de l'AGC

Groupe de milieux naturels	Série	Milieu naturel
Beine lacustre		Charion
		Potamion
Marais	Série infra-aquatique	Charion
		Lemnion
		Nymphaeion
		Phragmition
		Phalaridion
		Glycerio-Sparganion
		Magnocaricion (sine Cladietum)
		Caricion lasiocarpae
		Cladietum
	Série supra-aquatique	Molinion
		Caricion davallianae
		Nanocypérion
		Alnion glutinosae
		Salicion albae
Forêts	Forêts alluviales	Salicion cinereae
		Alnion incanae
		Fraxinion
		Carpinion
		Molinio-Pinion
		Luzulo-Fagenion
	Forêts non-alluviales	Galio-Fagenion

Le nombre élevé de milieux naturels aquatiques ou marécageux désignés comme prioritaires à l'échelle nationale qu'abrite le périmètre statuaire de l'AGC, associée à l'importante proportion de représentation de ces types de milieux naturels parmi ceux désignés comme prioritaires à l'échelle nationale, militent pour qu'un objectif de connaissance leur soit dédié.

Objectif

Objectif C-MP - La liste des groupes de milieux naturels et des milieux naturels prioritaires au niveau national présents dans le périmètre statuaire de l'AGC, leur classification en classes de priorité au niveau de ce périmètre, la distribution et l'importance des surfaces des milieux naturels de priorité élevée et la distribution des milieux naturels de priorité modérée sont régulièrement mises à jour.

Stratégie pour atteindre l'objectif

La gestion conservatoire des groupes de milieux naturels, groupes correspondant essentiellement aux eaux libres, aux marais et aux forêts, se concrétise par l'application d'actions généralistes telles que le fauchage, l'arrachage ou encore le débroussaillage des buissons pour les marais par exemple. Ces actions s'appliquent alors indépendamment du degré de priorité de conservation attribuable à chaque milieu naturel, sans garantir la conservation de ceux qui seraient jugés prioritaires. Avant la publication du Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015), les gestionnaires n'avaient pas établi de liste de milieux naturels dont la conservation pouvait être jugée prioritaires au niveau du périmètre statuaire de l'AGC. Aucune liste nationale n'était alors à leur disposition pour servir de base de sélection et les actions de gestion généralistes qu'ils avaient mises en place pour conserver les surfaces des milieux naturels composant les marais, accompagnées de principes de précaution, par exemple la limitation d'actions brutales (broyage, décapage) dans les prairies à Choin, semblaient garantir la préservation du spectre des milieux naturels qui les composaient. Grâce aux connaissances biologiques acquises et aux expériences accumulées en matière de gestion, mais toujours sans liste nationale à disposition, l'AGC s'est autorisée à proposer une première sélection et classification des milieux naturels ou groupes de milieux naturels prioritaires au niveau du périmètre statuaire de l'AGC lors de la rédaction du Plan de gestion 2012-2023, version février 2015. Cette classification reposait sur quatre critères :

- espèces prioritaires : nombre d'espèces prioritaires abritées par le milieu naturel ou le groupe de milieux naturels ;
- dynamisme : progression ou régression surfacique du milieu naturel ou du groupe de milieux naturels ;
- rareté : représentation du milieu naturel ou du groupe de milieux naturels au niveau du périmètre statuaire de l'AGC relativement à leur représentation au niveau national ;
- compensabilité : capacité de compenser les pertes de surface du milieu naturel ou du groupe de milieux naturels par des actions de gestion.

Avec la mise à disposition, dès 2017, de la première liste des milieux naturels prioritaires au niveau national publiée par l'OFEV (OFEV 2019), la stratégie pour atteindre l'objectif peut désormais s'apparenter à celle développées pour les espèces prioritaires et se décliner selon les principes suivants :

- sélection des milieux naturels prioritaires au niveau du périmètre statuaire de l'AGC, par croisement de la liste des milieux naturels prioritaires au niveau national dans sa version la plus moderne et de celle des milieux naturels inventoriés dans le périmètre statuaire de l'AGC (cf. « C3 – Milieux naturels ») ;
- classification des milieux naturels prioritaires sélectionnés (pour le détail de cette classification, voir plus bas « Mise à jour de la sélection et de la classification des milieux naturels prioritaires ») ;

- caractérisation de leur distribution et de l'importance de leur surface découlant du monitoring cartographique des milieux naturels (cf. Chapitre 6 « C-MI - Milieux naturels Stratégie pour atteindre l'objectif ») ;

En marge de ces principes, et si cela s'avère pertinent, des études spécifiques dédiées aux milieux naturels prioritaires doivent être envisagées.

Bilan des actions mises en œuvre à fin 2017

Aucune nouvelle cartographie des milieux naturels n'a été établie depuis la publication du Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015). Relativement à la classification établie par ce plan (Tableau C-MP_2) et selon les cartographies les plus récentes, si l'on accepte leur décalage chronologique, le groupe prioritaire des milieux naturels des marais non-boisés est celui le moins représenté dans le périmètre des réserves naturelles, la zone naturelle du Bois des Vernes étant celle où ce groupe est le moins représenté et la réserve naturelle des Grèves d'Ostende celle où il est le plus représenté (Tableau C-MP_3). La beine lacustre n'a jamais fait l'objet d'une cartographie. Elle a cependant fait l'objet de fréquentes et régulières prospections, à divers titres, permettant d'affirmer qu'elle abrite de vastes surfaces de *Charion* et *Potamion*. Ces milieux naturels, extrêmement labiles, conduisent à considérer la beine lacustre, y compris ses surfaces de sable nu colonisables par ces milieux, comme le groupe de milieux naturels le plus représenté dans le périmètre statuaire de l'AGC, couvrant plus de 1000 hectares.

Les milieux naturels prioritaires les plus représentés sont, respectivement pour les forêts et les marais, le *Molinio-Pinion* et le *Caricion davallianae*, alors que l'*Alnion glutinosae* et le *Nanocypérion* sont les moins représentés. La réserve naturelle des Grèves de la Motte est celle qui abrite la surface de milieux naturels prioritaires la plus importante (Tableau C-MP_3).

Tableau C-MP_2 : Surface (ha) occupée par les groupes de milieux naturels dans les réserves naturelles selon les cartographies les plus récentes ; en bleu : groupe de milieux naturels considéré comme prioritaire par le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015).

Groupe de milieux naturels	Bois des Vernes	Grèves de Cheseaux	Baie d'Yvonand	Cheyres	Grèves de la Corbière	Grèves d'Ostende	Grèves de la Motte	Cudrefin	Bas-Lac	Total
	2014	2010-2011							2013	
Forêts	16.7	104.5	65.6	89.4	113.4	96.2	139.8	86.5	1.0	713.1
Marais (y compris les plans d'eau intérieurs et les roselières lacustres)	0.8	75.8	41.1	77.9	63.5	204.4	142.3	61.7	8.4	675.7
Beine lacustre (sans les roselières lacustres)	17.2	107.9	204.5	72.5	91.4	178.7	83.4	77.0	210.1	1042.7
Total	34.6	288.2	311.2	239.8	268.3	479.3	365.4	225.2	219.5	2431.5

Tableau C-MP_3 : Surface (ha) occupée par les milieux naturels dans le périmètre statuaire de l'AGC selon les cartographies les plus récentes ; en bleu : milieu naturel désigné comme prioritaire par le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015).

(1) y compris les plans d'eau intérieurs et les roselières lacustres

(2) le *Potamion* est présent dans les plans d'eau intérieurs, mais en surface trop réduite pour que la résolution des cartographies puisse le révéler

Milieu naturel	Bois des Vernes	Grèves de Cheseaux	Baie d'Yvonand	Cheyres	Grèves de la Corbière	Grèves d'Ostende	Grèves de la Motte	Cudrefin	Bas-Lac	Total
	2014	2010-2011							2013	
Forêts alluviales										
<i>Alnion glutinosae</i>		2.7	0.8	9.0	1.8	5.5	3.2	0.1		23.1
<i>Alnion incanae</i>	0.1	0.8		7.9	2.2	4.7	10.1	0.3		26.1
<i>Carpinion</i>		3.5		0.8						4.3
<i>Fraxinon</i>		9.3	10.7	6.9	28.5	19.0	38.4	37.9		150.7
<i>Molinio-Pinion</i>		5.4		0.4	30.7	4.8	17.2			58.5
<i>Salicion albae</i>	0.6		0.3	1.6	3.0	0.7	1.1	0.8		8.1

<i>Salicion cinereae</i>			0.6	3.2	4.0	5.5	1.2	4		18.5
	2014	2010-2011							2013	
Marais (1)										
<i>Caricion davallianae</i>		2.8	0.6	8.6	2.0	27.6	40.3	8.6		90.5
<i>Charion</i>		0.7	0.3	0.5	0.1					1.6
<i>Cladietum</i>		13.6	2.9	17.3	2.7	19.0	4.0	1.7		61.2
<i>Glycerio-Sparganion</i>			0.1	0.4	0.1	0.2				0.8
Lemnion		0.5	0.1	0.5		0.1	1.2			2.4
<i>Magnocaricion (sine Cladietum)</i>	0.1	36.7	15.6	12.3	11.9	74.3	23.6	21.5	1.4	196.0
Molinion		1.3	0.3	1.8	2.6	5.7	12.2	5.5		29.4
<i>Nanocyperion</i>		0.3		0.6		0.1				1.0
Nymphaeion		1.1	0.2	0.4	0.2	3.0	0.6			5.5
<i>Phalaridion</i>	0.5	9.3	13.0	19.5	16.2	40.3	8.5	15.4	3.1	122.7
<i>Phragmition</i>	0.2	5.5	7.0	10.8	21.4	28.3	12.3	3.6	3.4	89.1
<i>Potamion (2)</i>										
Total Milieux naturels	1.5	93.5	52.5	102.5	127.4	238.8	173.9	99.4	7.9	889.9
Total Milieux naturels prioritaires	0	14.8	2.3	21.8	37.4	46.8	74.7	14.2	0	212.0

Plus particulièrement, la collecte de données existantes (cartes de végétation, relevés de végétation) prévue par le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015, visant à évaluer l'évolution de la distribution de la Prairie à Choin (*Caricion davallianae*) et à mettre en évidence d'éventuels processus de succession végétale, a débuté mais n'a pas été achevée.

Mise à jour de la sélection et de la classification des milieux naturels prioritaires et des groupes prioritaires de milieux naturels au niveau du périmètre des Réserves naturelles

Conformément à la stratégie définie pour poursuivre l'objectif, la sélection des milieux naturels prioritaires au niveau du périmètre statutaire de l'AGC et leur classification sont mises à jour (Tableau C-MP_4).

Leur sélection a été obtenue, de la même manière que celle réalisée pour les espèces prioritaires, par croisement de la liste des milieux naturels prioritaires au niveau national mise à disposition de l'AGC par l'OFEV à fin 2017 et de celle des milieux naturels présents dans les réserves naturelles selon les cartographies les plus récentes.

Leur classification a été réalisée en adoptant les critères généraux suivants :

- classification des milieux naturels de priorité 1 (très élevée), 2 (élevée) et 3 (moyenne) au niveau national en priorité 1 (élevée) au niveau du périmètre des réserves naturelles;
- classification des milieux naturels de priorité 4 (modérée) au niveau national en priorité 1 (élevée) ou 2 (moyenne) au niveau du périmètre des réserves naturelles;
- classification des milieux naturels de priorité 0 (aucune) au niveau national en priorité 0 (faible) au niveau au niveau du périmètre des réserves naturelles.

La classification des milieux naturels prioritaires au niveau du périmètre statutaire de l'AGC ne peut être réalisée sans tenir compte des phénomènes naturels qui modulent la compétition spatiale qui se joue entre les groupes de milieux naturels constitutifs des surfaces terrestres (marais, forêts alluviales, forêts non-alluviales) et des surfaces lacustres (beine lacustre, eaux profondes). À ce titre, l'érosion et l'embroussaillage sont des phénomènes qui modifient constamment et collectivement les milieux naturels, l'érosion étant susceptible de réduire la surface de tout type de milieu naturel terrestre, qu'il soit constitutif des forêts ou des marais, alors que l'embroussaillage tend à modifier la nature d'un grand nombre des milieux naturels composant les marais (cf. Chapitre 6 « C-MI - Milieux naturels »). Ces constats nécessitent qu'une classification soit réalisée, à l'aide de critères et à l'échelle des groupes de milieux naturels, qui tienne compte de ces compétitions. Cette classification, déjà proposée dans le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015, est reprise, complétée et actualisée dans le Tableau C-MP_4

sur la base du Tableau C-MI_4 (cf. Chapitre 6 « C-MI - Milieux naturels »). Ce tableau appelle les commentaires et précisions suivants :

- le groupe de milieux naturels « Surfaces terrestres » comprend les plans d'eau intérieurs et les roselières lacustres qui ont été exclus du groupe de milieux naturels « Surfaces lacustres » ;
- la classification proposée dans la colonne « Priorisation actualisée des GMGC et MGC » repose sur l'évaluation de 5 critères, sans pondération entre eux ; certains groupes de milieux naturels particuliers n'ont pas été complètement évalués, faute de données (p. ex. « Falaises, éboulis et moraines ») ou relativement aux enjeux conservatoires régis par le cadre légal en vigueur dans le périmètre des réserves naturelles de la Grande Cariçaie (p. ex. « Milieux construits ») ;
- l'estimation du critère de priorisation « Dynamisme naturel » repose sur la comparaison des cartographies 1953-1954 et 1979-1981, période pendant laquelle le périmètre statuaire était presque entièrement et uniquement soumis à des phénomènes naturels ;
- l'estimation du critère de priorisation « Représentation dans le périmètre des réserves naturelles / Représentation au niveau national » repose sur les cartographies des réserves naturelles à disposition de l'AGC et sur les inventaires d'objets d'importance nationale et le Guide des Milieux naturels de Suisse pour la représentation au niveau national ; à titre d'exemples :
 - la représentation des marais dans les surfaces terrestres des réserves naturelles de la Grande Cariçaie est estimée « faible » alors que celle des surfaces lacustres est estimée « importante » ;
 - la représentation du Nanocypérion dans les marais des réserves naturelles de la Grande Cariçaie est estimée « faible » alors que celle du Phalaridion est estimée « importante » ;
- les indices proposés dans la colonne « Priorisation actualisée des GMGC et MGC » résultent de la concaténation progressive des classes de priorité attribuées, du groupe de milieux naturels au milieu naturel ; à titre d'exemples :
 - le groupe de milieux naturels « Surfaces terrestres » a été classé en priorité 1 (priorité élevée) alors que le groupe de milieux naturels « Surfaces lacustres » a été classé en priorité 2 (priorité moyenne) ;
 - le *Caricion davallianae* a été classé en priorité 1.1.1, ce milieu naturel appartenant au groupe des milieux naturels « Surfaces terrestres » classé en priorité 1 (priorité élevée), au groupe des milieux naturels « Marais » classé en priorité 1 (priorité élevée) et étant classé, parmi les milieux naturels des marais, en priorité 1 (priorité élevée) ;
 - le *Fraxinion* a été classé en priorité 1.2.3, ce milieu naturel appartenant au groupe des milieux naturels « Surfaces terrestres » classé en priorité 1 (priorité élevée), au groupe des milieux naturels « Forêts alluviales » classé en priorité 2 (priorité élevée) et étant classé, parmi les milieux naturels des forêts alluviales, en priorité 3 (aucune priorité).

Tableau C-MP_4 : Mise à jour de la sélection et de la classification des groupes de milieux naturels et des milieux naturels en classes de priorité au niveau du périmètre statutaire de l'AGC

MPN = Milieu prioritaire au niveau national : 0 = aucune priorité ; 2 = priorité élevée ; 3 = priorité moyenne ; 4 = priorité modérée

EPN : Espèce prioritaire au niveau national

GMGC et MGC : Groupes de milieux naturels et Milieux naturels du périmètre des réserves naturelles de la Grande Cariçaie ;

			Critères de priorisation au niveau du périmètre des réserves naturelles de la Grande Cariçaie					Priorisation actualisée des GMGC et MGC
Groupe de milieux naturels	Milieu naturel	MPN Classification selon OFEV 2017	Nbre MPN	Nbre EPN	Dynamisme naturel	Représentation dans le périmètre des réserves naturelles / Représentation au niveau national	Compensabilité	
Surfaces terrestres			16	189	régression	importante/inconnue	coûteuse	1
	Rivages sans végétation		-	3	régression	faible/inconnue	coûteuse	1.4
	Marais		12	106	régression	faible/faible	coûteuse	1.1
		<i>Caricion davallianae</i>	3	10	régression	importante/importante	inconnue	1.1.1
		<i>Charion</i>	2	2	régression	faible/faible ?	coûteuse	1.1.1
		<i>Cladietum</i>	4	1	progression	importante/faible	inconnue	1.1.1
		<i>Glycerio-Sparganion</i>	4	1	régression	faible/faible	peu coûteuse	1.1.1
		<i>Lemnion</i>	3	0	régression	faible/faible ?	coûteuse	1.1.1
		<i>Magnocaricion (sine Cladietum)</i>	4	23	inconnu	importante/importante	inconnue	1.1.1
		<i>Molinion</i>	2	3	régression	faible/faible ?	inconnue	1.1.1
		<i>Nanocypérion</i>	3	5	régression	faible/faible ?	peu coûteuse	1.1.1
		<i>Nymphaeion</i>	3	10	régression	faible/faible ?	coûteuse	1.1.1
		<i>Phalaridion</i>	4	4	progression	importante/importante	coûteuse	1.1.2
		<i>Phragmition</i>	4	10	progression	importante/importante	coûteuse	1.1.2
		<i>Potamion</i>	3	4	régression	faible/faible ?	coûteuse	1.1.1
	Forêts alluviales		4	24	progression	faible/importante	sans coût	1.2
		<i>Alnion glutinosae</i>	3	0	progression	faible/faible ?	sans coût	1.2.1
		<i>Alnion incanae</i>	2	0	progression	faible/importante	sans coût	1.2.1
		<i>Carpinion</i>	0	0	inconnu	faible/faible	inconnue	1.2.2
		<i>Fraxinion</i>	0	0	inconnu	importante/importante	inconnue	1.2.2
		<i>Molinio-Pinion</i>	2	0	régression	faible/faible	coûteuse	1.2.1
		<i>Salicion albae</i>	3	0	inconnu	importante/importante	coûteuse	1.2.1
		<i>Salicion cinereae</i>	0	0	inconnu	importante/importante	sans coût	1.2.2
	Forêts non-alluviales		inconnu	13	progression	faible/importante	inconnue	1.3
		<i>Galio-Fagenion</i>	0	0	inconnu	inconnu	inconnue	1.3.1
		<i>Lunario-Acerion</i>	0	0	inconnu	inconnu	inconnue	1.3.1
		<i>Luzulo-Fagenion</i>	0	0	inconnu	inconnu	inconnue	1.3.1
	Falaise, éboulis et moraines	-	-	inconnu	2	-	-	-
	Pelouses et prairies	-	-	inconnu	4	-	-	-
	Champs et cultures	-	-	inconnu	2	-	-	-
	Milieux construits	-	-	inconnu	8	-	-	-
Surfa			2	17	progression	importante/importante	sans coût	2

	Beine lacustre		2	16	progression	importante/faible ?	sans coût	2.1
		Charion	2	0	progression ?	importante/faible	inconnue	2.1.1
		Potamion	3	0	progression ?	importante/faible	inconnue	2.1.1
	Eaux profondes		inconnu	0	inconnu	faible/importante	inconnue	2.2

Le Tableau C-MP_4, en classant en classes de priorité les groupes de milieux naturels et les milieux naturels, servira de base pour la structuration des objectifs et des actions conservatoires développés dans les chapitres consacrés à l'entretien des milieux naturels (cf. Chapitre 6 « E - Entretien des milieux naturels »). Il stipule ainsi, par imbrication et à titre d'exemple, la priorité à accorder à la conservation des surfaces terrestres, à celle, au sein des surfaces terrestres, des surfaces de marais et finalement à celle, au sein des marais, des surfaces de milieux naturels tels que le *Caricion davallianae* ou encore le *Nymphaeion*.

État d'atteinte de l'objectif à fin 2017

À fin 2017 l'atteinte de l'objectif peut être jugée satisfaisante pour les milieux naturels prioritaires des marais, même si aucune nouvelle cartographie n'a été réalisée ni aucune étude dédiée à l'un d'entre eux n'a pu être menée alors que le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015, le souhaitait. Déjà au bénéfice de deux cartographies de détail (Figure C-MP_2), la connaissance de ces milieux naturels prioritaires devrait encore profiter de l'achèvement du programme de Monitoring de la flore et de la végétation initié en 2014. L'atteinte de l'objectif est par contre particulièrement insatisfaisante pour les forêts. Celles-ci n'ont fait l'objet que d'une cartographie qui, de plus, ne caractérisait que les forêts alluviales (carte des forêts alluviales réalisée dans les années 1980 dans le cadre de l'inventaire des zones alluviales de Suisse). La remédiation de cette insatisfaction ne peut être envisagée sans qu'une réflexion préalable soit menée quant à la qualité des méthodes de monitoring cartographique utilisées à ce jour et dont les limites ont déjà été évoquées (cf. « C3 – Milieux naturels Etat d'atteinte de l'objectif à fin 2017 »).



Figure C-MP_2 : Distribution des surfaces de *Caricion davallianae* (Prairie à Choin) selon la cartographie de 2010-2011 à l'extrême nord-est de la réserve naturelle des Grèves de la Motte. En traitillé blanc : limite de la réserve naturelle

Stratégie pour 2020-2024

La connaissance des milieux naturels prioritaires découlant de celle des milieux naturels, la stratégie pour 2020-2024 pour atteindre l'objectif se calque sur celle déjà développée pour ceux-ci (cf. C3 – Milieux naturels Stratégie 2020-2024).

Actions à mettre en œuvre

Une action exclusivement dévolue aux milieux naturels prioritaires est proposée.

Action C-MP-MIL – Etude des milieux naturels prioritaires

Cette action était dévolue, selon le Plan de gestion 2012-2023, version février 2015 (AGC 2015), à l'analyse détaillée des données à disposition (cartes de végétation, relevés de végétation) relatives à la dynamique spatiale des milieux naturels prioritaires du périmètre statutaire de l'AGC. Cette analyse devait permettre de caractériser la concurrence réciproque que se livrent milieux naturels non-prioritaires et milieux naturels prioritaires. Cette analyse se limitait au *Caricion davallianae*, plus particulièrement les prairies à Choin. L'action souhaitée devrait être réorientée pour deux raisons. D'une part les données existantes se révèlent trop peu nombreuses pour permettre l'analyse détaillée souhaitée dans le délai imparti. D'autre part, les concurrences supposées s'établissant sur le long terme, celles-ci peuvent être plus simplement révélées par la comparaison des cartes de végétation chronologiques que l'AGC a établies et continuera d'établir.

Cette réorientation devrait viser à préciser la localisation et l'importance des surfaces des milieux naturels prioritaires qu'abrite le périmètre statutaire de l'AGC à plus grande échelle, par exemple celle des territoires cantonaux des membres de l'AGC. Cette démarche permettrait de mettre en évidence la responsabilité du périmètre statutaire de l'AGC pour la conservation de ces milieux naturels. Elle permettrait aussi de nourrir des argumentaires liés aux préavis que l'AGC rédige dans le cadre de projets extérieurs à son périmètre statutaire et susceptibles d'impacter les objectifs conservatoires qu'elle s'est fixés. Elle faciliterait aussi l'élaboration de réseaux écologiques pour lesquels l'AGC manque cruellement d'informations détaillées. Finalement, elle permettrait aux instances cantonales de protection et de conservation de la nature représentées dans l'AGC de disposer d'une vue d'ensemble et actualisée de la présence de ces milieux sur leur territoire.

Planification pour 2020-2024 : Collecte des données historiques relatives à la présence des prairies à choin dans les Cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Estimation des surfaces de ces prairies encore présentes dans ces Cantons. Rédaction d'un rapport de synthèse relatif à la responsabilité du périmètre statutaire de l'AGC pour la conservation des prairies à Choin.

Perspectives : à définir à fin 2024. En fonction du degré de satisfaction de cette première démarche pilote, un autre milieu naturel prioritaire pourrait être sélectionné.

Les actions de monitoring cartographique desservant la connaissance des milieux naturels (cf. C3 - Milieux naturels) desservent aussi la connaissance des milieux naturels prioritaires. Leurs simples descriptions peuvent être reprises ici.

Action C-MI-PHO - Monitoring des groupes de milieux naturels

Ce monitoring consiste à caractériser régulièrement les groupes de milieux naturels (distribution, importance et nature des surfaces cartographiées) par le biais de l'interprétation de photos aériennes. Ces caractérisations doivent permettre d'établir des bilans réguliers relatifs à la dynamique des groupes de milieux naturels prioritaires (régression, progression) soumis aux effets de phénomènes naturels tels que l'érosion et l'enforestation ainsi qu'aux effets des actions d'entretien visant à répondre aux objectifs conservatoires fixés.

Action C-MI-CAR - Monitoring des milieux naturels

Ce monitoring consiste à caractériser régulièrement les milieux naturels (distribution, importance et nature des surfaces cartographiées) par interprétation et digitalisation de leurs limites sur photos aériennes et par le biais de diagnostics de terrain établis à l'aide d'une clé d'identification. Ces caractérisations doivent permettre d'établir des bilans réguliers relatifs à la dynamique des milieux naturels prioritaires (régression, progression) soumis aux effets de phénomènes naturels tels que l'érosion, l'enforestation ou l'autofumure ainsi qu'aux effets des actions d'entretien visant à répondre aux objectifs conservatoires fixés.

Action C-MI-DOM - Monitoring des espèces végétales dominantes

Évaluation du recouvrement des espèces dominantes selon le Module 3 du programme de Monitoring de la flore et de la végétation, en complément du Monitoring des milieux naturels. Ces caractérisations doivent permettre d'établir des bilans réguliers relatifs à la dynamique des espèces végétales structurant les milieux naturels prioritaires (p.ex. *Schoenus nigricans* L. pour le *Caricion davallianae*, *Cladium mariscus* (L.) Pohl pour le *Cladietum*).

Bibliographie

- AGC (2015): *Plan de gestion 2012 – 2023 de la Rive sud du lac de Neuchâtel*. Plan de gestion. Association de la Grande Cariçaie; Cheseaux-Noréaz.
- ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (1987): *Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN): LPN*.
- DELARZE, R. & Y. GONSETH (2008): *Guide des milieux naturels de Suisse: Écologie, menaces, espèces caractéristiques*. Rossolis; Bussigny (Suisse).
- OFEV (2019): Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. *L'environnement pratique*. OFEV 1709: 98.
- OFEV, OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (27.09.2022): *État des milieux naturels en Suisse*, 27.09.2022. URL <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/etat-de-la-biodiversite-en-suisse/etat-des-milieux-naturels-en-suisse.html>.